



La Banque Africaine de Développement passe à la vitesse supérieure quant à son soutien au Président Ndayishimiye



Le mardi 19 mars 2024, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience, au Palais Ntare Rushatsi, une délégation de la Banque Africaine de Développement (BAD en sigle), conduite par Mme Nnenna NWABUFO, Directrice Régionale de l’Afrique de l’Est et Dr Nteranya SANGINGA, Envoyé Spécial du Président de la BAD, qui effectue une visite de travail au Burundi.

Le Chef de l’Etat leur a d’abord fait un briefing sur l’état des lieux du combat pour la sécurité alimentaire, avant de soulever les défis auxquels fait face le peuple burundais. Il a entre autres parlé des difficultés pour certains, de s’approvisionner en fertilisants et semences sélectionnées, du changement climatique. Il a néanmoins montré comment le peuple burundais essaie de s’y adapter en adoptant des stratégies adéquates pour que chaque bouche ait à manger et

Dans cette Edition:	page
La Banque Africaine de Développement (BAD) passe à la vitesse supérieure quant à son soutien au Président Ndayishimiye	1
La Première Dame du Burundi lance le mouvement “Zéro Déchet” pour des villes plus propres et durables	2
La Première Dame apporte son soutien aux femmes touchées par la fistule obstétricale	3
Le Premier Ministre reçoit la directrice régionale de la BAD	9
Visite du Deuxième Vice-président du Sénat à l’Université du Burundi	5
La CIRGL dirige une réunion des experts juristes sur l’amendement du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands	6
Bubanza: 159 détenus libérés	7
Ruyigi: le forum des femmes célèbre la journée internationale des droits de la femme	9
Communiqué de presse no 04/2024 de la réunion du Conseil des Ministres du mercredi 20 mars 2024	12

chaque poche de l'argent.

“On est en train de faire beaucoup de choses dans le secteur du développement car, nous avons pu mobiliser de notre côté 80 millions de dollars et un autre partenaire de développement Fonds international de développement agricole (FIDA) qui va donner son soutien de 60 millions de dollars”, a dit la Cheffe de délégation Nnenna NWABUFO, confiante que la productivité sera quatre ou cinq fois importante dans la stratégie adoptée pour 2024-2028.

Ils ont mentionné les projets prioritaires qui seront appuyés, entre autres les projets de compact agricole, le développement intégré de la plaine de la Rusizi, l'appui

au conseil et assistance technique, la digitalisation, etc. Cette dernière permettra de bien gérer les systèmes des subventions, de faire des statistiques agricoles et d'instaurer un système de suivi-évaluation.

“Le pays a déjà adopté une Vision d'un Burundi Emergent en 2040-Burundi Développé en 2060 et des stratégies sont adoptées consécutives aux discussions budgétaires par programmes prioritaires. Nous comptons organiser très prochainement une Table Ronde des partenaires au développement et chacun aura son choix”, a dit le Président Ndayishimiye fier d'être accompagné dans son vaste chantier de développement du Burundi. **(Présidence)**

La Première Dame du Burundi lance le mouvement “Zéro Déchet” pour des villes plus propres et durables



Le mardi 19 mars 2024, la Première Dame S.E Angeline Ndayishimiye a officiellement lancé le mouvement “Zéro Déchet” lors des cérémonies tenues en Mairie de Bujumbura. Ce mouvement vise à résoudre le problème de la pollution des espaces publics, des lieux de travail et des foyers. L'objectif est d'avoir un environnement propre, saint et durable pour tous les Burundais.

Par ce lancement, le Burundi rejoint ainsi cette dynamique mondiale visant à diminuer les niveaux de pollution et à préserver l'environnement, en contribuant activement à la réalisation des objectifs de développement durable.

La Première Dame a mentionné que ce mouvement s'inscrit parmi des initiatives déjà entreprises par le Gouvernement pour la propreté et la protection de l'environnement, telle que la Politique Nationale d'Assainissement de 2013 et les 100 jours de salubrité annoncé par le Président de la République Son Excellence Eva-

riste Ndayishimiye. Les axes principaux du mouvement comprendront la sensibilisation du public, l'organisation de la collecte des déchets, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Lors des cérémonies, les responsables des banques, Banque Coopérative de Développement Rural (CRDB) et Banque Communautaire et Agricole du Burundi (BCAB), ont exprimé leur gratitude envers la Première Dame pour son dynamisme dans le développement du pays. Ils ont promis de soutenir ces initiatives louables visant à rendre nos villes plus propres. Les entreprises privées et les organisations de la société civile ont également exprimé leur soutien et leur volonté de rejoindre le mouvement “Zéro Déchet”.

La Première Dame S.E Angeline Ndayishimiye a également encouragé tous les Burundais, où qu'ils soient, à s'engager activement dans la résolution du problème de pollution. Elle a souligné l'importance de collecter les déchets et de les transformer, intimant ainsi à la population les bases de l'économie circulaire. La Première Dame a ajouté que chaque individu a un rôle à jouer, que ce soit en adoptant des pratiques de réduction des déchets, en recyclant ou en participant à des initiatives de nettoyage communautaire.

Le mouvement “Zéro Déchet” représente une étape importante dans les efforts du pays pour lutter contre la pollution et préserver l'environnement. La Première Dame a appelé chaque Burundais à soutenir cette initiative et à contribuer activement à la construction d'un Burundi plus propre, plus durable et plus prospère pour tous. **(Présidence)**

La Première Dame apporte son soutien aux femmes touchées par la fistule obstétricale



Le lundi 18 mars 2024, Son Excellence Angeline Ndayishimiye, Première Dame de la République du Burundi, s'est rendue au centre Urumuri à Gitega pour évaluer l'avancement de la campagne de réparation des fistules obstétricales qui s'y est déroulée du 10 au 21 mars 2024. Cette campagne a été organisée conjointement par la Fondation Bonne Action Umugiraneza, l'Association des femmes de la diaspora des États-Unis (AUDIZEMA) et le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA.

Sensible aux défis liés à la santé des femmes, la Première Dame a lancé, via la Fondation Bonne Action UMUGIRANEZA, plusieurs initiatives pour y répondre, dont cette campagne menée au centre Urumuri, consacrée au traitement des fistules obstétricales. Cette campagne visait à soigner plus de 50 femmes souffrant de cette affection dévastatrice.

Dans son allocution, la Première Dame a vivement remercié l'association AUDIZEMA pour son soutien indéfectible dans la réussite de cette campagne de réparation des fistules obstétricales. Elle a égale-

ment encouragé l'association à continuer d'investir dans l'amélioration de la santé de leurs compatriotes au Burundi.

Elle a par ailleurs souligné l'importance de la solidarité nationale et internationale pour relever les défis liés à la santé publique. Elle a indiqué que la participation collective souligne l'importance de la collaboration entre les organisations locales et nationales pour trouver des solutions concrètes aux défis de santé publique, en particulier ceux liés à la santé des femmes. La solidarité et l'entraide entre les différentes entités sont essentielles pour maximiser l'impact de telles initiatives. Dans cette optique, elle a exprimé sa gratitude envers le PNUD, l'UNFPA, le PAM et les femmes travaillant à la Présidence de la République pour leur soutien financier dans la réussite de cette campagne.

Lors de sa visite, la Première Dame a apporté une assistance aux femmes en cours de traitement au centre Urumuri. Elle leur a fourni des denrées alimentaires et non alimentaires pour soutenir leur rétablissement et leur bien-être. Elle a aussi fait un don de médicaments afin d'améliorer les soins prodigués aux femmes souffrant de la fistule obstétricale au centre Urumuri. Ces gestes précieux démontrent son engagement envers le bien-être des femmes et son dévouement à résoudre les problèmes de santé publique dans le pays. La campagne de réparation des fistules obstétricales au Burundi est une initiative essentielle qui met en lumière l'importance de la santé des femmes. Grâce à la collaboration entre les différentes organisations et au soutien de la Première Dame, des progrès significatifs sont et seront réalisés pour améliorer la vie des femmes touchées par la fistule obstétricale. **(Présidence)**

Le Premier Ministre reçoit la directrice régionale de la Banque Africaine de Développement

Le mardi 19 mars 2024, le Premier Ministre Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca a reçu en audience une délégation de la Banque Africaine de Développement (BAD) conduite par Madame Nnenna Nwabufo, Directrice de la Région Afrique de l'Est en visite officielle au Burundi du 18 au 21 mars. Les perspectives de coopération entre la BAD et le Burundi

étaient au centre des échanges.

A la sortie de l'audience, la directrice de la BAD dans la région d'Afrique de l'Est a apprécié l'évolution du développement économique, financière, politique et sociale tout en signifiant qu'ils ont débattu sur l'apport de la BAD pour accompagner le Burundi.

Selon Nnenna Nwabufo la BAD a approuvé le projet de financement de la construction du chemin de fer Tan-



zanie-Burundi- RDCongo pour faciliter la circulation des biens et des personnes dans la sous-région. Elle a indiqué que cette institution bancaire va accompagner le Burundi dans le secteur agricole et la trans-

formation agro pastorale comme l'a demandé le Président de la République lors du Forum africain sur l'agriculture tenu à Dakar. Elle a également fait savoir que cette institution financière a déjà mobilisé une somme de 80 millions de dollars pour financer le secteur agricole et 60 millions de dollars de la part du FIDA, le coût global d'intervention dans le secteur agricole sera donc compris entre 140 et 160 millions de dollars.

La directrice générale de la BAD a promis de financer la digitalisation du système agricole pour avoir de bonnes statistiques afin d'éclairer les partenaires dans le développement agricole avec toutes les informations nécessaires pour développer ce secteur.

Madame Nnenna Nwabufo a salué l'implication du premier ministre dans le développement du pays dans la mesure où il se rend sur terrain pour s'enquérir de l'état d'exécution et de gestion des projets financés par les partenaires au développement.

Le Premier Ministre a remercié la BAD qui ne cesse de soutenir le Burundi même dans les moments difficiles sous les sanctions injustes de certains partenaires notamment dans les secteurs de l'énergie, l'agriculture, le transport terrestre et autres. (RTNB)

Une réunion préalable du Gouvernement du Burundi avec les partenaires au développement



Le vendredi 22 mars 2024, le Premier Ministre Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca a tenu à Bujumbura, une réunion préalable aux différents partenaires au développement tant multilatéraux que bilatéraux.

Le Premier Ministre a fait savoir que la tenue de cette réunion témoigne l'engagement du Gouvernement du Burundi à établir des espaces de dialogue ouvert avec ses partenaires au développement afin de consolider un

climat de confiance réciproque.

Le Premier Ministre Lieutenant General de Police Gervais Ndirakobuca a indiqué qu'il réaffirme la volonté du Gouvernement du Burundi à poursuivre de tel cadre d'échanges assez étendues avec les partenaires pour marcher ensemble vers le développement durable du Burundi, avec une même compréhension de la vision: "Burundi pays Emergent en 2040 et Développé en 2060.

Au cours des interventions, les partenaires se sont engagés à continuer d'accompagner le Gouvernement du Burundi. Ils ont félicité le Burundi pour ses efforts à consolider la collaboration avec ces partenaires à travers un dialogue ouvert vers la vision.

C'était également l'occasion de faire des présentations sur le Plan National de Développement 2023-2027, la vision du Burundi pays Emergent en 2040 et Développé en 2060 pour que les partenaires au développement appuient le pays en se basant sur les priorités du Gouvernement et les besoins de la population. (RTNB)

Visite du Deuxième Vice-président du Sénat à l'Université du Burundi



Dans la continuité des activités organisées par le Sénat du Burundi pendant les vacances parlementaires de mars, le Deuxième Vice-président du Sénat, Honorable Fabrice Nkurunziza en compagnie du Ministre ayant l'éducation dans ses attributions a visité l'Université du Burundi, le lundi le 18 mars 2024.

Cette visite avait pour objectif d'évaluer quatre des principaux projets que l'Université du Burundi avait prévu pour l'exercice budgétaire en cours selon la nouvelle politique du budget-programme. Après échange avec les responsables de l'Université du Burundi, le constat a été qu'un seul projet parmi les quatre est en cours de réalisation. Suite aux problèmes techniques au sein de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA) qui était chargé d'exécuter ces projets, les trois autres ont été reportés pour l'exercice budgétaire suivant.



Le Deuxième Vice-président du Sénat a profité de cette occasion pour demander à ces responsables d'élaborer, dans l'avenir, des projets réalisables selon les moyens disponibles. Il a remercié l'Université du Burundi pour avoir accueilli deux groupes promotionnels à la fois pour l'année académique en cours et pour des enseignements de qualité que cette dernière dispense.

Quant aux multiples préoccupations de l'Université du Burundi, en particulier le déblocage des annales et le problème d'électricité, il a fait savoir que le Sénat suit de près la question de déblocage des annales, quant au problème d'électricité, il a indiqué qu'il va en parler avec le Ministre concerné, et si possible attribuer à l'Université sa propre ligne.

Après les échanges, il a visité les enceintes de l'Université du Burundi. **(Sénat)**

Le Deuxième Vice-Président du Sénat visite certains secteurs sous tutelle du Ministère de l'Energie et des Mines



Parmi les attributions du Sénat, figure le contrôle de l'action gouvernementale. C'est dans ce contexte que le mardi, 19 mars

2024, le Deuxième Vice-président du Sénat, Honorable Fabrice Nkurunziza, en compagnie du Ministre ayant l'Energie et les Mines dans ses attributions a visité certains secteurs sous tutelle de ce ministère pour voir l'état d'exécution des projets qu'ils avaient prévus pour l'exercice budgétaire en cours.

Il a fait savoir que cette visite entre dans les missions du parlement, de contrôle de l'action gouvernementale. Etant donné que le Gouvernement a récemment mis en place un nouveau système du budget-programme, le Sénat du Burundi a voulu évaluer la mise en application de ce dernier. Il a aussi souligné que cette évaluation permettra au Sénat de bien analyser la loi budgétaire 2024-2025.

Concernant l'Agence Burundaise d'Electrification Rurale, elle avait prévu d'acheter du matériel pour l'électrification de 20 centres du pays pour l'exercice budgétaire en cours. Après échange, le Deuxième Vice-président du Sénat a été informé que ce budget n'a pas encore été utilisé suite au long processus lié à l'attribution du marché. Avec le matériel dont cette agence disposait dans son stock, 15 centres sont en cours d'électrification. Honorable Nkurunziza a encouragé les autorités concernées et leur a demandé de faire un effort pour électrifier les cinq qui restent.

Pour ce qui est du centre de santé de Matyazo, il a été choisi comme centre pilote par le projet soleil Nyakiriza qui entend fournir l'énergie solaire à plus de 250 centres de santé. Après la visite, le Deuxième Vice-

président a apprécié ce projet.

Pendant la visite de l'ECOFO Randa, Honorable Nkurunziza a constaté que le projet soleil Nyakiriza a un autre projet qu'il est en train d'exécuter dans les écoles ayant les cantines scolaires, appelé " abris de cuisine et foyers améliorés institutionnels" pour diminuer la quantité du bois de chauffage et cette école est parmi les bénéficiaires de ce projet. Ce projet a aussi été bien apprécié par le Deuxième Vice-président du Sénat car avec la diminution du bois de chauffage, l'environnement sera aussi protégé.

Au sujet de la visite de la station de pompage qui est d'une importance capitale pour le pays, il a été constaté qu'elle est sous la menace de la montée des eaux du lac Tanganyika. **(Sénat)**

La CIRGL dirige une réunion des experts juristes sur l'amendement du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands



Le mardi 19 mars 2024, le Coordonnateur National du mécanisme de coordination de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a procédé à l'ouverture d'une réunion des experts juristes de la CIRGL sur l'amendement du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs, à l'Hôtel Royal Palace de Bujumbura, la capitale économique du Burundi.



Félicitant et remerciant le mécanisme national de coordination et le

Secrétariat Exécutif de la CIRGL pour avoir organisé cette réunion de deux jours, Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a souhaité pleins succès aux activités à travers lesquelles seront dégagées des recommandations pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de



la promotion de la paix et du développement.

Le Secrétaire Exécutif de la CIRGL, Ambassadeur Joao Samuel Caholo, a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement du Burundi pour faciliter la tenue de cette réunion. Selon lui, « le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs sert de cadre juridique clé et d'agenda pour la CIRGL avec mission de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durables dans la région des Grands Lacs. Bien qu'il a été modifié en 2012 pour inclure le Soudan du Sud, il n'a pas été l'objet d'un examen complet depuis sa création il y a deux décennies. Cependant, il a ajouté que beaucoup de choses ont changé dans la région au cours des 18 dernières années, et il est essentiel de revoir le pacte pour veiller à ce qu'il s'adapte au contexte régional. **(MAECD)**

Bubanza: 159 détenus libérés



Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye de désengorgement des prisons, le Ministère de la Justice Madame Domine Banyankimbona a procédé le jeudi 21 mars 2024, à la libération de 159 détenus ayant bénéficié de la liberté provisoire ou de la liberté conditionnelle à la prison de Bubanza.

Cette prison de Bubanza qui, à sa construction, avait une capacité d'accueil de 200 détenus, enregistre actuellement 454 détenus dont 400 hommes, 50 femmes et 4 enfants.

Selon le procureur Général de la République Léonard Manirakiza, le parquet général, dans son travail de routine d'inspection, a organisé une cam-

pagne d'inspection des maisons de détention et des dossiers des détenus. Cette campagne a abouti à la libération de certains d'entre eux.

La libération provisoire et conditionnelle concerne les prisonniers ayant purgé 1/4 de leur peine, ceux qui ont commis des infractions mineures et ceux qui ont terminé leur peine, a précisé le procureur général de la République Monsieur Leonard Manirakiza.

La ministre de la Justice Madame Domine Banyankimbona a conseillé aux détenus élargis de bien se comporter dans l'entourage pour ne pas récidiver et retourner en prison. Elle a recommandé aux locaux de bien les accueillir et les intégrer positivement.

La Ministre de la Justice a demandé aux prisonniers élargis d'adhérer aux coopératives pour contribuer à augmenter la production en vue d'atteindre la vision du Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060.

La Ministre Domine Banyankimbona a appelé les officiers de la police judiciaire et les procureurs à ne mettre en détention préventive une personne que s'il n'y a aucun autre recours ou pour la protection de la victime et de l'inculpé.

La Ministre de la justice a enfin demandé aux responsables des cours et tribunaux de faire de leur mieux pour assurer le suivi des dossiers afin que la détention préventive ne soit pas longue. **(Sénat)**

Le Ministère de la justice lance un projet pour la gestion des conflits fonciers



Le vendredi le 22 mars 2024, le Ministère de la Justice a lancé officiellement à Makamba, le nouveau projet "Justice pour toutes et tous dans la gestion des conflits fonciers", un projet qui résulte de la collaboration entre le Gouvernement du Burundi et le Royaume des

Pays-Bas à travers son agence de développement L'agence néerlandaise pour les entreprises (RVO) et Centre d'expertise foncier et aménagement(LADEC) en charge de la mise en œuvre du projet.

Selon le Directeur Gérant de LADEC Monsieur Séverin Nibitanga, LADEC est une entreprise sociale œuvrant dans le domaine de la gouvernance foncière depuis bientôt 6 ans. A travers tous ses projets de recherche, de renforcement des capacités ou développement communautaire, LADEC est au service des communautés burundaises en quête d'un accès équitable et sécurisé à la ressource terre et autres ressources naturelles, du développement, de la dignité, de la cohabitation harmonieuse, bref en quête de la paix sociale.

Le nouveau projet "Justice pour toutes et tous dans la Gestion des Conflits Fonciers" (JTT-GCF) qui sera géré

par LADEC couvrira les provinces de Makamba et Rutana et vise à contribuer à une gestion pacifique et optimale des conflits fonciers par des mécanismes locaux, formels et informels.

Ce projet vise également à apporter sa pierre de construction d'une société paisible, d'une société mobilisée autour de la vision d'un Burundi Emergent en 2040 et Développé en 2060, et est en parfait alignement avec le Plan National de Développement du Burundi PND2018_2027 a précisé le Directeur Gérant de LADEC. Séverin Nibitanga. Il a rappelé que ce phénomène de conflictualité foncière se manifeste particulièrement au niveau des tribunaux de résidence où les conflits fonciers représentent environ 70% des cas traités. Les Conseils des Notables, structures communautaires récemment instituées seront aussi confrontés à ce phénomène.

Dans le cadre du projet «Prévention et Résolution des Conflits fonciers» LADEC appuie la Cour Suprême pour une mise en place d'un recueil de jurisprudence foncière. Cet outil juridique pour les professionnels de la justice et les justiciables fera objet de vulgarisation dans les provinces de Makamba et Rutana.

Dans son discours de lancement officiel du projet "JTT-GCF " le Secrétaire Permanent au Ministère de la Justice Monsieur Gervais Hajayandi a fait savoir que le projet à l'ambition et l'objectif ultime de contribuer significativement au renforcement de la paix et de la cohésion sociale en renforçant les mécanismes locaux en charge de la gestion des conflits fonciers au quotidien. Il a précisé que les activités de ce projet porteront essentiellement sur l'information-formation des acteurs de la justice impliqués dans la gestion des conflits fonciers, notamment les conseils des notables, les juridictions et les avocats concernant la thématique foncière et le contenu de cette jurisprudence foncière. Le projet sensibilisera également la population sur le fonctionnement des mécanismes de gestion des conflits fonciers et apportera une assistance juridique et judiciaire aux personnes vulnérables.

Le Secrétaire permanent au Ministère de la justice Monsieur Gervais Hajayandi a terminé son discours en remerciant tous les partenaires au développement qui ne cesse d'apporter leur pierre à l'édifice pour construire un pays de droit et paisible plus particulièrement le Royaume des Pays-Bas pour ce nouveau projet. **(RTNB)**

Célébration de la semaine internationale de la francophonie, édition 2024



L'agence Universitaire de la Francophonie (AUF) au Burundi, en collaboration avec l'Université du Burundi, sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, a organisé le 19 mars 2024 à Bujumbura, une conférence publique, dans le cadre de la célébration de la semaine internationale de la francophonie.

L'assistant du ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, Monsieur Herménegilde Bu-

rikukiye a indiqué que le ministère se réjouit du pas franchi pour la promotion de l'éducation au Burundi. Il a précisé que le Burundi est un pays aux mille Collines et mille



facettes avec un accent particulier sur la francophonie, ajoutant que la langue française est une langue officielle éducative, enseignée dans tous les paliers de l'enseignement dudit ministère. Monsieur Burikukiye a aussi rappé-

lé les missions du ministère centrées entre autres sur la conception, la planification et l'exécution d'une politique nationale cohérente en matière d'éducation, de formations techniques et professionnels, ainsi que l'organisation de l'enseignement supérieur conformément à la population sectoriel en matière d'éducation et de formation.

A son tour, le représentant de l'AUF au Burundi, Monsieur Fulgence Nahayo a fait savoir que l'AUF est une association des universités à travers le monde entier, et que le Burundi compte 11 établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF, dispensant la formation en langue française. Il a ajouté que l'AUF est aux côtés de ces universités en exploitant la méthode du standard adapté, qui ne vient pas de la forme dictatoriale mais qui vient sous forme consensuelle avec ces universités dans la mise en place des projets structurales pour l'amélioration du système éducatif au Burundi.

Il a révélé par ailleurs, cette agence a un campus numérique avec des programmes de formation en français de licence, de master, mais aussi des programmes de recherche, et un centre d'employabilité francophone. D'après lui, la stratégie de l'AUF 2021-2025 met en avant cinq axes à savoir la transformation numérique et la gouvernance universitaire, l'employabilité et l'entrepreneuriat par la jeunesse universitaire, le réseautage et la coopération internationale, la formation des formateurs et l'innovation pédagogique ainsi que la recherche et la valorisation des résultats de recherche.

Il a pour ce annoncé des concours prévus, dont un concours dénommé « ma thèse en 180 secondes » édition 2024 ouvert aux étudiants où les gagnants auront des prix au niveau national, concours interrégional intitulé « mon idée, mon entreprise » ouvert également aux étudiants en activité, qui doit se clôturer par la remise des prix au niveau national et régional en termes de projets d'entreprises. C'est dans ce cadre qu'il a interpellé les étudiants de concevoir de bons projets liés surtout à l'environnement

pour cette année.

Dans sa présentation sur « la situation du français dans les milieux éducatif et perspectives », l'enseignant chercheur du département de français à l'institut de pédagogie appliquée en même temps président de l'association Burundaise des enseignants de français, Monsieur Pierre Nduwingoma, a indiqué qu'après l'indépendance l'enseignement du français se faisait en parallèle avec l'enseignement du kirundi, donc deux langues dans le milieu éducatif. Il a affirmé que le français est utilisé dans l'administration, soulignant que l'utilisation quotidienne de cette langue serait à peu près à 20%.

Comparé à l'ancien collègue, Monsieur Nduwingoma a indiqué que le français a perdu un grand nombre d'heures dans le système fondamental. Selon un ouvrage rédigé en 2018 par les chercheurs Monsieur Athanase Nsengiyumva et Monsieur Merchior Ntahondiriye sur les pratiques de classe, il n'a été constaté que l'enseignement du français effectué majoritairement dans des milieux ruraux et semi-ruraux sans électricité, d'où l'exploitation des documents audiovisuels n'est pas possible et les conditions d'enseignement et apprentissage difficile. Un autre constat, selon ce même ouvrage, c'est que le système d'externat limite les initiatives culturelles comme les clubs de français, donc pas de renforcement linguistique. Selon cette recherche, 43,42% des enseignants ne sont ni expérimentés ni qualifiés en cette étude, ce qui impose le besoin des enseignants qualifiés pour enseigner la langue française. Dans la plupart des écoles, un seul enseignant assurait l'enseignement de 4 langues, ce qui conduit à la surcharge et à la frustration. Concernant la relation pédagogique (le rapport entre l'apprenant et le formateur), il été observé l'existence de l'enseignant type autoritaire où un apprenant ayant échoué est grondé et a tendance à se taire en classe. Par-là, a signalé Monsieur Nduwingoma, la pédagogie active et participative n'est pas utilisée. (ABP)

Ruyigi: le forum des femmes célèbre la journée internationale des droits de la femme

Le mercredi 20 mars 2024, la province de Ruyigi a célébré, la journée internationale des Droits de la femme édition 2024. Les cérémonies festives se sont déroulées en com-

mune Gisuru et ont été rehaussées par la présence du Gouverneur de la province Monsieur Emarancienne Tabu et la représentante provinciale du forum des femmes. Les cérémonies ont débuté par la visite à l'hôpital communal de Gisuru où le forum provincial des



femmes a remis une assistance en vivres et non vivres aux malades et aux femmes en couche.

Ces cérémonies ont été aussi marquées par un long défilé effectué par le forum provincial des femmes, les femmes en provenance des organisations internationales ainsi que des femmes de la société civile. La représentante provinciale du forum des femmes Madame Kwizera Jeannine a saisi cette occasion pour remercier le Gouvernement du Burundi pour avoir permis à la femme d'élire et de se faire élire aux différents niveaux de responsabilité et l'augmentation des quotas des femmes dans les instances de prise de décision. Selon la Représentante provinciale du forum de femmes, la célébration de la journée internationale de

la femme, dans la province de Ruyigi constitue une occasion de se fixer des objectifs de développement de leurs ménages afin de contribuer à la vision "Burundi pays Emergent en 2040 et pays Développé en 2060". Dans son mot de circonstance, le Gouverneur de la province de Ruyigi Madame Emerancienne Tabu a indiqué que cette journée est célébrée au niveau de la province et au niveau des communes pour partager avec les femmes qui n'ont pas pu célébrer cette journée au niveau national le thème: " cheminons ensemble avec la femme dans le développement". Elle a demandé aux parents de lutter contre la malnutrition infantile et de faire de l'hygiène corporelle et vestimentaire une priorité quotidienne.

Concernant la bataille pour le développement, Madame Emerancienne Tabu a appelé les partenaires masculins à soutenir leurs femmes dans les travaux de développement et à les accompagner dans la promotion de la santé maternelle.

En marge de la fête de la célébration de la journée internationale de la femme en province de Ruyigi, le forum provincial des femmes a octroyé une assistance composée d'un pagne et de savons de lessive à 215 personnes vulnérables de la commune Gisuru. (RTNB)

Gitega: lancement de la campagne "Gitega, ville propre"

Le jeudi 21 mars 2024, l'administration de la commune Gitega a lancé la campagne "Gitega, ville propre". Les activités d'assainissement et de réhabilitation de l'hygiène se sont déroulées à la place du marché central de la ville de Gitega. Les participants étaient les organisations de la société civile dont les cahiers de charge renferment les volets d'hygiène et d'assainissement

Tous les côtés du marché ont été touchés, le centre et les pourtours où sont établis les restaurants et les buvettes. A ces endroits, on s'activait au curage des caniveaux bouchés par des matières organiques pestilentielles ainsi que le dégagement des objets couvrant les chaussées qui bordent le marché.

L'Administrateur de la commune Gitega le médecin Monsieur Jacques Nduwimana a également lancé un appel aux citoyens de Gitega à faire de l'hygiène sa priorité quotidienne. Il a invité tout un chacun à faire l'assai-



nissement de son terroir au quotidien sans attendre la mobilisation de la masse par l'administration. (RTNB)

Les unités de transformation de vin de banane appelées à respecter les normes



Le le 19 mars 2024, le Directeur Général du Bureau Burundais de Normalisation et de contrôle de la qualité (BBN) Monsieur Séverin Sindyikengera a tenu une réunion à l'endroit des responsable unités de transformation des produits à base de banane, pour échanger sur le respect des normes de qualité.

Monsieur Sindyikengera a indiqué que parmi 36 échantillons soumis au contrôle, seul six échantillons étaient conformes aux normes en ce qui concerne le taux d'alcool, étant donné que ces producteurs ont été enseignés sur les procédures technologiques. C'est dans ce cadre que le BBN a organisé cette réunion pour leur annoncer qu'ils doivent se conformer aux normes dans la fabrication de cette boisson à base d'alcool, ajoutant qu'ils vont fermer les entreprises qui n'auraient pas respecté les normes.

D'après Monsieur Sindyikengera, tout produit à base de banane qui ne sera pas conforme aux normes, après le 19 avril 2024, l'unité de transformation concernée sera définitivement fermée, d'où les responsables de ces unités sont appelés à arranger leur travail conformément aux normes du taux d'alcool variant entre 6,5 à 16,5 %.

Le président de l'association des acteurs du domaine artisanale et semi-industriel (ASSASIBU) du Burundi, Monsieur Apollinaire Manirakiza a remercié le BBN qui vient de les avertir sur les mesures qu'il va prendre au cas où l'un ou l'autre de ces unités de transformation ne pourra pas respecter les normes. Il a promis d'être exemplaire dans leurs projets. Parmi les projets qu'ils ont mis en avant, il y a celui de collecter les récipients en plastiques dans tous les marchés pour éviter qu'ils soient utilisés

deux fois. Il a demandé au BBN de leur toujours donner des conseils et de les soutenir afin de bien travailler et arriver loin. Il a promis aussi qu'ils vont multiplier telles réunions au sein du bureau de l'association pour interpellier leurs membres sur la conformité aux normes dans la transformation de ce produit, en respectant aussi les pourcentages de l'alcool comme on vient de les annoncer. Monsieur Manirakiza a indiqué qu'ils pourront même sortir un communiqué à leur membre pour leur annoncer ce qu'ils doivent faire



pour mieux travailler.

Il a en outre indiqué que les portes sont ouvertes aux autres unités qui n'ont pas encore adhéré à cette association. Il a profité de cette occasion pour demander au ministère ayant le commerce dans ses attributions de collaborer avec eux avant de donner la permission de travail à de nouvelles unités de transformation, arguant que ces dernières pourront mettre au marché de mauvais produits ce qui donnera une mauvaise réputation à toutes les unités de transformation.

Au cours des échanges, les participants ont, à leurs tours, promis de collaborer et de mettre aux marchés des meilleurs produits qui remplissent les normes. Ils ont demandé au directeur général du BBN, de chercher des solutions sur le défi d'insuffisance du personnel qui se remarque dans cette institution afin que les doléances soient répondues à temps.

Monsieur Sindyikengera leur a promis que ce problème sera réglé très bientôt, ajoutant qu'ils ont introduit un dossier de recrutement du nouveau personnel. (ABP)

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat



COMMUNIQUE DE PRESSE N°04/2024 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 20 MARS 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 mars 2024 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues des réunions préparatoires du Conseil des Ministres qui avaient eu lieu en date du 11 et 12 mars 2024 et qui étaient consacrées à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

- 1. Projet du Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 révisé et son Plan d'actions prioritaires 2023-2027,**
présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Dans le but de faire du Burundi une nation prospère grâce à une augmentation soutenue de la production des biens et services, le Gouvernement a initié le processus de revue des principaux outils de planification stratégique, en l'occurrence le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 et les politiques et stratégies sectorielles.

Après avoir identifié les défis majeurs qui persistent, des politiques et interventions d'ordre programmatique susceptibles de relever ces défis ont été identifiées afin d'atteindre les cibles des indicateurs du Plan National de Développement révisé, et par conséquent de la Vision 2040/2060.

Ainsi, le Plan National de Développement révisé est composé de quatre (04) parties, à savoir :

- la revue des politiques de développement 2018-2022 ;
- la Vision, les perspectives économiques et sociales, les objectifs et les orientations stratégiques du Plan National de Développement révisé ;
- les piliers du Plan National de Développement révisé ;
- les implications macroéconomiques du Plan National de Développement révisé et le suivi-évaluation.

L'objectif global est de « transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, et induisant l'amélioration du bien-être social ».

Soixante neuf (69) projets ont été identifiés à travers le Plan d'Actions Prioritaires du Plan National de Développement révisé pour un montant global 107 461, 72 milliards sur la période 2023-2027. Après analyse, le document a été adopté moyennant quelques observations.

- 2. Projet de décret portant détermination des rôles, attributions et cadre relationnel des acteurs dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement,**
présenté également par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

La mise en place d'une budgétisation axée sur le résultat passe par la déconcentration de l'ordonnancement. Le Ministre en charge des finances, aujourd'hui ordonnateur unique des dépenses, transfère cette compétence aux Ministres sectoriels et aux responsables des institutions constitutionnelles.

Le présent décret a pour objet de préciser le rôle des acteurs et leurs cadres relationnels dans le cadre de la mise en place de la déconcentration de l'ordonnancement.

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat



La déconcentration de l'ordonnancement a pour objectif de situer l'exécution de la dépense au plus près de son fait générateur afin de faciliter les opérations de contrôle. Elle permet de rationaliser la chaîne de la dépense publique et de responsabiliser davantage les acteurs de l'exécution du budget.

Le système vise à alléger les services du Ministre en charge des Finances, responsabiliser les Ministres sectoriels auxquels sont rattachés des programmes dont la performance sera évaluée sur la base de leurs résultats, et d'améliorer les contrôles. Tel est l'objet de ce projet de décret.

Après analyse, le projet de décret a été adopté moyennant quelques corrections notamment en ajoutant, au niveau des dispositions transitoires et finales, une disposition qui précise que les ministères et les institutions constitutionnelles ont jusqu'au 1^{er} juillet 2025 pour se conformer au présent décret.

3. **Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle**, présenté aussi par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle est élaboré en application de la loi organique relative aux finances publiques. L'élaboration de ce document fait partie des innovations induites par la réforme du budget-programme et inscrit le budget de l'Etat dans un cadre pluriannuel. Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvre une période minimale de trois ans. Il est adopté en Conseil des Ministres cinq mois avant le dépôt du projet de loi de finances. Il arrête les règles et le calendrier de la procédure d'élaboration du projet de loi de finances.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandations:

- Tenir compte du budget prévu au ministère en charge des infrastructures pour intégrer l'enveloppe destinée à la construction des infrastructures des ministères en charge de l'Education, de la Santé publique et de l'Agriculture et ainsi accroître le pourcentage de leur budget ;
- Procéder à la digitalisation du système de subvention des engrais au Ministère en charge de l'agriculture en commençant par le système de paiement.

4. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°E2820-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement relatif au financement additionnel du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN), signé à Bujumbura le 25 janvier 2024**, présenté également par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce financement additionnel d'un montant de 42 millions de dollars américains est destiné à appuyer la mise en œuvre des activités d'une nouvelle composante du Projet visant la digitalisation de toute la chaîne de gestion des finances publiques. Avec ce financement additionnel, le PAFEN, dont le financement initial était de 50 millions de dollars, qui est entré en vigueur le 28 février 2023, sera doté d'une enveloppe totale de 92 millions de dollars américains pour une durée de 6 ans.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté avec la recommandation d'impliquer les sociétés locales dans l'exécution de ce genre de projets pour qu'elles développent des compétences en la matière.

5. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°E2910-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du Projet pour importation des produits stratégiques, signé à Bujumbura le 25 janvier 2024**, présenté toujours par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat



A travers ce financement, l' Association Internationale de Développement fournira un mécanisme de garantie de 40 millions de dollars américains pour permettre aux banques commerciales locales d'ouvrir des lettres de crédit pour soutenir les importations des entreprises privées.

Le champ d'application sera limité à l'importation de produits essentiels (engrais et médicaments). Toutes les banques seront éligibles à condition qu'elles répondent à des critères prédéfinis, qui seront détaillés dans le manuel des opérations du projet. Après analyse, le Conseil des Ministres a adopté ce projet.

6. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don IDA n°E2840-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement pour le financement additionnel en faveur du Projet Hydroélectrique de Jiji et Mulembwe, signé à Bujumbura le 15 février 2024,** présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Afin d'achever les travaux d'aménagement des centrales hydroélectriques de jiji et Mulembwe, le Gouvernement du Burundi a besoin d'un financement additionnel d'un montant de 102 millions de dollars américains. Une table ronde a été organisée à l'endroit des partenaires au développement pour la mobilisation de ce financement.

L'Association Internationale de Développement s'est engagée à octroyer un financement additionnel de 50 millions de dollars américains. L'accord pour ce financement a été signé en date du 15 février 2024 et nécessite d'être ratifié. C'est l'objet de ce projet de loi.

Après échange et débat, le projet de loi a été adopté avec la recommandation de continuer le processus de mobilisation des financements pour le montant restant, afin d'achever le projet .

7. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord général de coopération entre la République du Burundi et la République du Gabon, signé à Libreville le 16 janvier 2024,** présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Cet accord se situe dans le cadre du renforcement des liens bilatéraux d'amitié et de coopération, du développement et d'extension du champ de coopération entre le Gouvernement du Burundi et Gouvernement du Gabon. Cet accord remplace l'accord général de coopération signé le 10 décembre 1975 en vue de s'adapter aux réalités actuelles.

8. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République du Gabon, signé à Libreville le 16 janvier 2024,** présenté également par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Cet accord a pour vocation de promouvoir et d'intensifier les relations commerciales au profit du Burundi et du Gabon. Il va ouvrir les perspectives toutes nouvelles aux échanges entre ces deux pays en apportant aux exportateurs et/ou importateurs une garantie d'un environnement transparent. Cet accord met en place un cadre juridique fondé sur les principes d'équité et de réciprocité.

9. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord relatif à la coopération en matière de main d'œuvre entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République du Gabon, signé à Libreville le 16 janvier 2024,** présenté toujours par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat



Le Gouvernement du Burundi est conscient des avantages de la migration mais a aussi le souci de relever les défis qui se posent dans ce domaine. C'est pourquoi il est à l'œuvre pour réguler ce mouvement de main d'œuvre à travers un cadre légal connu avec les pays de destination pour l'intérêt des migrants et des employeurs.

C'est dans ce cadre que cet accord relatif à la coopération en matière de main d'œuvre entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République du Gabon a été signé le 16 janvier 2024.

Après analyse, ces trois projets de lois ont été adoptés.

- 10. Projet de décret portant création, missions, organisation et fonctionnement du Comité national de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF),**
présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

Avec l'institution de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, l'Afrique est en phase de devenir un marché unifié et intégré fort de 55 Etats membres avec plus de 1,2 milliards de consommateurs. Ceci fera d'elle la plus grande zone de libre-échange au monde.

Au niveau national, la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine doit être surveillée par des comités nationaux. Dans ce cadre, ce projet de décret a pour objectif de mettre en place le Comité National de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine afin de renforcer un cadre nouveau pour appliquer les principes de l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.

L'architecture organisationnelle et les modalités de fonctionnement du Comité National de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine repose sur trois organes :

- (i) Le Conseil d'orientation et de décision, organe de délibération sur toutes les questions relatives à l'Accord et de définition des stratégies de négociations et des mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord ;
- (ii) Le Comité Technique, organe de coordination technique et de gestion administrative du Comité National de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine ;
- (iii) Le Secrétariat Exécutif, organe de gestion technique, administrative et financière.

Après analyse, le projet de décret a été adopté moyennant quelques observations de fond et de forme.

- 11. Projet d'accord de financement relatif à la préparation, la réponse et la résilience aux urgences sanitaires au Burundi utilisant l'approche programmatique multiphase (P504531) dans le cadre de la phase II dudit programme en Afrique orientale et australe,**
présenté par la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA.

Les nombreuses évaluations effectuées ont révélé que le Burundi reste insuffisamment préparé pour prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires.

Il est par ailleurs confronté, depuis ces deux à trois dernières années, à la survenue de plusieurs épidémies comme le choléra, la rougeole, la conjonctivite, le paludisme, la poliomyélite.

Ce projet vise à renforcer les capacités du Burundi à prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires, mais aussi à renforcer le système de santé.

Le montant du projet pour le Burundi est de 50 millions de dollars américains pour une durée de 5 ans, et la source de financement vient de l'Association Internationale pour le Développement. Le projet a été adopté.

REPUBLICQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

12. **Note d'information sur le rapport de la Commission chargée de produire les calculs des cotisations et majorations de retard pour les carrières des ex-PMPA et complément de la carrière des démobilisés ou mis en retraite anticipée dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres du 02 février 2022**, présentée par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

En date du 02 février 2022, le Conseil des Ministres a analysé une note sur le calcul des cotisations et majorations de retard pour les carrières des ex-PMPA et complément de carrière des démobilisés ou mis à la retraite anticipée.

A cette fin, une autre commission a été mise en place avec pour mission de revisiter les calculs contenus dans la note présentée au Conseil des Ministres pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité. La commission a constaté que les calculs effectués étaient corrects et ont respecté les réglementations en vigueur au sein des corps de défense et de sécurité et à l'INSS.

Néanmoins, au niveau de l'exhaustivité des effectifs concernés, il a été signalé quelques cas qui viennent réclamer car ne figurant pas sur la liste des démobilisés. Il s'agit des EX-FAB dont les données montrent qu'ils ont été mutés à la Police Nationale du Burundi ou qu'ils ont résilié leurs contrats, alors qu'ils ont été démobilisés.

En outre, les membres de la commission ont été informés du degré prononcé de vulnérabilité que vivent certains démobilisés, surtout les handicapés qui ne peuvent pas faire soigner leurs ayants droit faute de cartes de la mutuelle de la fonction publique.

A l'issue de l'analyse de la note, quelques observations ont été formulées.

13. **Projet de décret portant retrait d'un terrain concédé à la société Tanganyika Tile Industry (TTI)**, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Dans le cadre de l'augmentation de production, de création d'emplois et d'encouragement des investisseurs, l'Etat du Burundi avait concédé un terrain de 48ha 50 ares 33 ca pour une période de 50 ans à Tanganyika Tile Industry (TTI) pour un projet de fabrication des carreaux. Ce terrain se trouve à Kagwema, commune Gihanga en province de Bubanza.

Depuis 2015 à nos jours, la société Tanganyika Tile Industry n'a rien fait pour réaliser ce projet qu'il avait proposé au Gouvernement.

Pour cette raison, il est proposé que le terrain retourne dans le domaine privé de l'Etat pour servir à d'autres projets de développement.

A l'issue de l'analyse, le projet de décret a été adopté avec les observations et les recommandations suivantes:

1. Identifier tous les terrains de l'Etat se trouvant au tour de ce terrain pour leur protection et leur remise à l'Etat ;
2. Pour les cas de résiliation de contrats, les accompagner toujours par un avis juridique du Ministère de la Justice ;
3. Interdire l'implantation des industries dans des zones favorables à l'agriculture ainsi que leur viabilisation. Identifier à cet effet des endroits non fertiles pour en faire des zones d'attraction industrielle ;
4. Identifier les terrains qui ont été cédés par l'Etat mais qui n'ont pas été mis en valeur en fonction de l'objet pour lequel ils avaient été sollicités en vue de les faire retourner dans le domaine de l'Etat ;
5. Pour les terrains à octroyer aux investisseurs pour leurs projets, adapter la superficie du terrain à la taille de l'activité.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

14. **Note de fixation du prix aux producteurs du café cerise,**
présentée également par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le prix au producteur inclut des paramètres clés notamment : la production du café par qualité, le niveau des cours de café, les différentiels qualitatifs, les coûts de production de différents maillons de la filière café, les frais de développement du secteur café, la taxe communale et enfin le taux de change du dollar américain par rapport au franc burundais.

Après analyse des éléments contenus dans la note, le Conseil des Ministres a retenu le prix minimum de 1.380 FBU par kilogramme de cerise A, mais qui pourrait être revu après analyse de la structure du prix par une équipe qui sera mise en place.

15. **Divers.**

Il a été demandé aux membres du Gouvernement de tenir des causeries morales avec le personnel surtout dans les secteurs productifs, car c'est dans ces moments d'échange où on peut avoir des informations sur le fonctionnement et la gestion des diverses structures et renforcer l'esprit patriotique dans la production et la gestion de la chose publique.

Fait à Bujumbura, le 21 mars 2024

Le Secrétaire Général de l'Etat

Jérôme NIYONZIMA



Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi